

**COMMUNE DE
CHAMP SUR DRAC
DEPARTEMENT
ISERE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 04 SEPTEMBRE 2023
N°63/2023**

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS LE QUATRE SEPTEMBRE,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 25 août 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la Présidence de M. DIETRICH Francis, Maire.

PRESENTS : ABRAHAM-MOREL A., BARET E., BOFELLI Y., BONNET-GAMARD P., CATTANI JL., CHABANY S., CHAUMONT L., DEUTSCH F., DIBON C., DIETRICH F., DOMINGUEZ F., DUCES E., GRENIER JM., MEDAVIT R., MOLLARD N., PAIO J., PROCACCI T., SELVE M., VITINGER A.

PROCURATIONS : CADORET S. à DIBON C., MILET F. à MEDAVIT R., RIOU M. à GRENIER JM., SANCHEZ D. à PROCACCI T.

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Nadège MOLLARD est nommée secrétaire de séance.

Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT FINANCIER ET DE MISE À DISPOSITION AVEC LE THÉÂTRE DU RISQUE POUR L'ANNEE 2023

Dans le cadre de sa mission d'animation culturelle, la commune souhaite encourager les personnes mineures à accéder à la pratique théâtrale et musicale.

Pour ce faire, Madame Evelyne DUCES, Adjointe aux services à la population et à la culture propose de reconduire le dispositif d'Accompagnement à la Pratique Artistique et Culturelle en vigueur. Cet accompagnement consiste en la mise à disposition de locaux doublée d'une aide financière qui sera versée au partenaire sous forme de subvention, en fonction du nombre de chenillards mineurs inscrits aux cours de pratique.

Une convention jointe en annexe décrit les modalités de ce dispositif d'aide.

Madame DUCES propose d'approuver la présente convention, et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

LE CONSEIL, APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

AUTORISE le Maire à signer la convention de partenariat financier et de mise à disposition d'une salle municipale entre la Ville de Champ-sur-Drac et l'association le Théâtre du Risque ci-annexée.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme,
CHAMP sur DRAC le 05 septembre 2023

Le Maire
Francis DIETRICH



Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de l'acte compte tenu de sa télétransmission en préfecture
et de sa publication ou notification